

Proposition du Conseil administratif du 24 février 2021 en vue de l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires pour un montant total de 3,9 millions de francs destinés au financement de mesures de soutien des métiers de la culture et de l'offre culturelle dans le contexte de la crise sanitaire du Covid.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

I. Contexte

L'impact de la crise sanitaire sur le secteur culturel se révèle particulièrement violent. L'offre culturelle est à l'arrêt depuis de nombreux mois. Après les fermetures du printemps et les jauges réduites entre mai et octobre, le 2 novembre 2020 le Conseil d'État genevois a déclaré la fermeture des lieux culturels pour quelques semaines (les boîtes de nuit, discothèques, cabarets et dancings ayant déjà fermé le 13 juillet). En décembre 2020, le Conseil fédéral a repris la main avec des mesures destinées à endiguer l'épidémie au niveau national, avec une décision de fermeture prolongée des institutions culturelles et l'interdiction des manifestations culturelles.

Ces mesures touchent très durement le domaine de la culture, notamment dans le domaine des arts vivants au sens large (y compris les arts plastiques): selon une étude de la task force culture romande¹ du 10 février 2021, 43% des acteurs et actrices culturel-le-s craignent de devoir renoncer à leur métier, alors que 28% des entreprises culturelles sont dans une situation grave voire catastrophique. De plus, l'incertitude est devenue chronique.

La crise du coronavirus est une crise sur le temps long: sans soutien immédiat, les effets de cette dernière risquent de se prolonger au cours des deux années à venir, même dans la mesure où la pandémie s'atténuerait. Après des mois de fermeture, la gestion des reports et des nouveaux projets va engendrer des difficultés inédites, pour les responsables d'institutions comme pour les artistes programmé-s. Les saisons culturelles s'en trouveront impactées jusqu'en 2022 au moins.

Dès le début de la crise sanitaire, la Ville de Genève a immédiatement réagi pour soutenir le secteur culturel. La première action a été de maintenir les subventions validées aux artistes, acteurs et actrices culturel-le-s, malgré les annulations et restrictions, afin de les aider à surmonter cette période. La Ville de Genève a également contribué au financement et à la mise en œuvre du dispositif fédéral et cantonal par un crédit supplémentaire de 2,3 millions de francs (PR-1430) voté en novembre 2020 à la quasi-unanimité du Conseil municipal. Cependant, à

¹ <https://www.taskforcecultureromande.ch/les-resultats-du-sondage/>

Genève comme ailleurs, le besoin de mesures subsidiaires aux mesures de soutien fédérales s’est rapidement exprimé. Dans l’urgence, en 2020, le département de la culture et de la transition numérique (DCTN) a mis en place des projets ponctuels visant à donner des opportunités de création et d’emploi pour les artistes, notamment:

- appel à projets durant l’été 2020 (18 projets soutenus pour 350 dossiers reçus);
- organisation de 49 concerts durant l’été 2020 («C’est l’été, c’est concerts») favorisant les artistes de la scène genevoise;
- résidences en décembre 2020 pour des artistes du domaine des musiques actuelles (16 groupes participants, avec 61 musicien-ne-s et 10 technicien-ne-s);
- projet en décembre 2020 dans l’espace public #ILoveArtisteDici pour les arts visuels (70 artistes ont exposé leur travail sur 132 panneaux d’affichage).

Ces propositions, élaborées et mises en œuvre dans des délais très courts, ont connu un véritable succès et ont donné une respiration à des artistes durement affecté-e-s. Cependant, les besoins restent immenses.

Dans la continuité, et en tenant compte de ces expériences et du retour très positif obtenu, la volonté est de proposer pour les prochains mois un plan d’action structuré et cohérent qui touche l’ensemble des disciplines et des métiers, aussi bien dans les arts vivants que dans les arts visuels.

Il s’agit de secteurs essentiels à la vie économique de notre Cité. L’économie culturelle créative représente près de 8% des emplois à Genève, soit le deuxième secteur économique, selon une étude menée entre 2014 et 2016 par la Haute école de gestion de Genève¹, sous l’égide du professeur José Ramirez, sur mandat conjoint du département de la culture et du sport de la Ville de Genève et du Département cantonal de l’instruction publique.

Les mesures proposées par le Conseil administratif ont pour objectif le soutien aux artistes qui n’ont pas pu exercer leur travail en raison de la pandémie, le soutien au tissu artistique et culturel et le soutien à des projets artistiques et culturels qui visent une adaptation à la situation sanitaire. Ces mesures s’appuient sur des échanges réguliers avec les acteurs et actrices de la culture, et s’inspirent directement des actions menées par d’autres villes suisses (Lausanne, Neuchâtel, Fribourg, Zurich), aussi bien dans leurs objectifs que dans les montants articulés.

Grâce à ces mesures de soutien ciblées, complémentaires des dispositifs existants, ces crédits supplémentaires permettront de garantir que le vivier culturel genevois soit toujours aussi riche et varié lorsque la crise sera derrière nous.

¹ <https://www.geneve.ch/fr/actualites/dossiers-information/culture-creatrice-valeurs/culture-secteur-economique>

II. Présentation des mesures

A. Bourses de recherche (*aide aux acteurs et actrices culturel-le-s*)

La crise sanitaire s'étale sur le temps long. Même avec une perspective de réouverture des lieux culturels à moyen terme (et très probablement par étapes), les multiples annulations et reports de spectacles laissent présager un embouteillage dans les saisons et les programmations des lieux culturels genevois. La plupart des lieux culturels, dans tous les domaines, se sont engagés à reprogrammer les projets annulés depuis le début de la pandémie. Cela entraînera indéniablement des refus de nouvelles propositions de création et donc des difficultés d'accès aux subventionnements.

Dès lors, il s'agit de donner aux acteurs et actrices de la culture la possibilité de continuer à travailler sur des projets artistiques malgré les restrictions actuelles qui induisent l'impossibilité de montrer leur travail devant un public.

Ces bourses de recherche permettront aux acteurs et actrices culturels d'approfondir et de développer leur travail, encourageant ainsi l'innovation. Les bourses assureront le maintien de l'activité artistique et la possibilité d'une reprise de l'activité culturelle pour le public dans la période post-crise.

Les personnes physiques actives à Genève dans le domaine de la culture pourront postuler à titre individuel. Ces soutiens seront proposés à toutes les disciplines artistiques ainsi qu'à différents corps de métiers du domaine de la culture (dramaturges, costumières et costumiers, scénographes, métiers techniques, curateurs et curatrices, médiateurs et médiatrices, graphistes, etc.).

Le montant de la bourse pourra être utilisé pour:

- effectuer une recherche en lien avec le domaine et/ou la pratique artistique;
- explorer et développer de nouvelles méthodes et techniques;
- étudier des modes de diffusion innovants ou diversifiés.

Une commission ad hoc sera constituée pour assurer le traitement des dossiers, s'inspirant du dispositif bien éprouvé des commissions d'attribution du Service culturel. Un retour d'expérience sera proposé au Commun en décembre 2021 par le Service culturel permettant de valoriser publiquement ces soutiens spécifiques et d'effectuer un bilan.

Montant alloué: 2 millions de francs – Service culturel – SEC; 36 Charges de transfert (subvention)

Les bourses seront comprises entre 10 000 et 20 000 francs selon la durée et la nature du projet. Il est ainsi estimé qu'entre 100 et 200 bourses pourront être allouées.

B. Subventions aux entreprises culturelles pour des mesures urgentes liées au Covid

a) Soutien aux entreprises et structures culturelles pour des résidences artistiques et adapter les modalités de travail en contexte Covid

La crise sanitaire actuelle prive certain-e-s artistes d'opportunités, de moyens de création mais aussi de lieux de création. Des résidences artistiques ponctuelles dans des lieux et institutions culturel-le-s (salles de concerts, théâtres, musées, bibliothèques et centres d'art), mais aussi dans d'autres lieux à vocation sociale ou scientifique, par exemple, permettront de générer de nouvelles opportunités de travail et de réflexion pour les artistes, tout en inscrivant les institutions dans un projet solidaire. Les résidences pourront permettre de développer un projet de recherche ou une création (une création lumière, par exemple).

Ces résidences ponctuelles pourront être proposées à des artistes ou à des compagnies. Chaque structure déterminera les modalités concrètes de résidence en fonction de ses buts. Ces résidences pourront être gérées directement par chaque institution accueillant des artistes ou par des associations fédérant des artistes ou collectifs d'artistes.

Cette mesure permettra également de soutenir des projets visant à adapter les modalités de travail, de création, de production, de diffusion et de médiation auprès du public. Elle permettra de valoriser l'emploi dans le domaine de la culture, avec une attention particulière aux métiers techniques, qui constituent l'une des catégories de métiers les plus affectées par les conséquences économiques de la crise sanitaire¹.

Les subventions seront attribuées dans le cadre du règlement LC 21 195. Une commission ad hoc sera constituée pour assurer le traitement des dossiers, s'inspirant du dispositif bien éprouvé des commissions d'attribution du Service culturel.

Montant alloué: 800 000 francs – Service culturel – SEC; 36 Charges de transfert (subvention)

Ce montant permettra d'accorder approximativement 50 subventions pour des projets compris entre 5000 et 50 000 francs (estimation).

b) Soutien à la captation et à la diffusion numérique

La crise du Covid a renforcé la fracture numérique. La création d'un contenu numérique de qualité, qu'il s'agisse de captation ou de diffusion numérique,

¹ 58% des personnes interrogées dans la catégorie «métiers techniques» craignent de devoir abandonner leur profession faute de revenus, contre 33% pour les «métiers administratifs» et 41% pour les «métiers artistiques» selon l'étude de la task force culture romande du 10 février 2021.

représente un coût financier conséquent. Beaucoup d'acteurs et actrices culturel-le-s qui travaillent avec des budgets modestes n'ont *de facto* pas accès à ces technologies.

Ce fonds de soutien permettra l'octroi de subventions pour des captations ou des diffusions numériques ponctuelles de spectacles (théâtre, musique, danse, performance), en format aussi bien audio que vidéo. Cette mesure permettra de soutenir le tissu économique de manière plus large en garantissant des retombées pour des réalisateurs et réalisatrices, ainsi que les métiers techniques de la vidéo, du son et de la lumière.

Montant alloué: 350 000 francs – Direction DCTN – 36 Charges de transfert (subvention)

Ce montant permettra de soutenir environ 40 projets, pour des montants compris entre 5000 et 15 000 francs (estimation). Une commission ad hoc sera constituée pour assurer le traitement des dossiers, s'inspirant du dispositif bien éprouvé des commissions d'attribution du Service culturel.

c) Soutien aux organisations professionnelles qui assurent le suivi Covid

Plus une structure est grande et professionnelle dans son administration, mieux elle est préparée à affronter les crises. Le retour unanime des artistes, acteurs et actrices culturel-le-s est celui d'une grande difficulté face aux exigences administratives induites par les aides proposées. Pour les petites structures artistiques (compagnies, collectifs, associations, etc.) ou des artistes indépendant-e-s, ces tâches administratives représentent une charge inédite.

Dans chaque discipline, les organisations professionnelles, faitières ou des structures nouvellement créées jouent un rôle de relais essentiel pour accompagner les personnes dans la compréhension des réglementations et des exigences administratives. Ces associations professionnelles travaillent bien souvent de manière bénévole et ont besoin de ressources rapides, à titre exceptionnel, pour continuer à assurer les services qu'elles rendent gratuitement aux acteurs et actrices culturel-le-s qui les sollicitent: permanence téléphonique et numérique, accompagnement administratif, représentations auprès des autorités compétentes, notamment.

La crise a révélé l'urgence d'améliorer les mécanismes destinés à protéger les conditions de travail, ainsi que la situation sociale et économique des acteurs et actrices de la culture. Des réflexions de plus long terme sont en cours sur le statut des artistes et leurs rémunérations. L'objectif est de garantir aux artistes un statut qui ouvre à toutes et à tous des droits aux prestations sociales (chômage, APG, etc.) et à des retraites décentes (AVS, LPP, etc.).

Montant alloué: 150 000 francs – Service culturel – SEC; 36 Charges de transfert (subvention)

L'objectif est de soutenir entre 10 et 20 associations professionnelles pour des montants compris entre 5000 et 20 000 francs (estimation) selon les prestations fournies au secteur culturel.

C. Projets de valorisation du travail d'artistes actives et actifs à Genève (accès à l'offre culturelle pour les publics)

a) #ILoveArtisteDlci

Ce projet d'exposition en plein air sur des panneaux d'affichage répartis sur tout le territoire de la Ville a pour objectifs de soutenir des artistes en arts visuels ainsi que de montrer la richesse et la diversité de la scène artistique locale. La réalisation «in situ» des œuvres par les artistes permet également de mettre en lumière une facette de la création généralement exécutée en atelier à l'abri des regards. Un volet de médiation favorisera la rencontre et les échanges entre les artistes, leurs pratiques artistiques et le public.

Ce projet a été réalisé une première fois en décembre 2020, dans le cadre de mesures et de projets particuliers développés par le DCTN pour répondre aux besoins urgents des artistes professionnel-le-s du domaine des arts visuels en complément des mesures d'aides prises par la Confédération. Il a suscité un vif intérêt de la part des artistes ainsi que des lieux de production, partenaires du DCTN pour la coordination des projets. De nombreux échos positifs ont également été reçus de la part du public. Conscient que les opportunités de travail et d'exposition seront rares durant l'année 2021, le DCTN souhaite renouveler une fois ce projet durant l'été, à un moment creux où les espaces d'affichages seront disponibles. La coordination de ce projet, pour cette édition, sera confiée à des espaces culturels indépendants.

Montant alloué: 200 000 francs – Service culturel – SEC; 31 Biens, services et autres charges d'exploitation

Ce montant comprend les honoraires des organisateurs et organisatrices, les cachets des artistes, les frais de réalisation, les frais de coordination, de communication et de médiation.

b) Soutien aux médias audiovisuels genevois pour augmenter leur offre de contenus culturels locaux

Alors que les lieux culturels sont fermés depuis des mois, le numérique est l'un des seuls espaces qui garantissent un accès aux œuvres. Les objectifs de cette

mesure sont d'augmenter l'accès à des contenus culturels pour le public genevois, mais également de sensibiliser sur l'envers du décor du travail des artistes. Il ne s'agit pas de transposer dans l'univers numérique les pratiques du monde réel, mais de maintenir une offre culturelle accessible au plus grand nombre dans un contexte de fermetures de lieux ou de jauges réduites, tout en tenant compte de l'empreinte énergétique et environnementale nette du numérique. Ces programmes permettront ainsi de maintenir des liens entre les artistes et le public et de soutenir la création locale en offrant de nouveaux débouchés.

Des concerts, spectacles de théâtre, de danse ou des performances pourront être diffusés via ces médias. Il peut s'agir de spectacles inédits, afin de proposer un débouché aux artistes de Genève. Afin de nourrir le lien entre les artistes et le public genevois, peuvent être soutenus des projets proposant des rendez-vous réguliers avec les acteurs et actrices du monde de la culture (entretiens, bords de scènes, etc.) ou des reportages transversaux sur des pratiques culturelles.

Cette mesure permettra à des médias genevois de développer un programme culturel audiovisuel et numérique dédié aux artistes, travailleurs et travailleuses de la culture de Genève.

Montant alloué: 400 000 francs – Direction DCTN – 31 Biens, services et autres charges d'exploitation

Ce montant permettra la création et la diffusion de contenus sur des canaux de télévision, radios et des plateformes web de médias genevois.

III. Résumé des aspects budgétaires et financiers

31 Biens, services et autres charges d'exploitation	600 000 francs
36 Charges de transfert (subvention)	3 300 000 francs
Total des crédits supplémentaires	3 900 000 francs

Les crédits budgétaires sollicités auraient ainsi les incidences suivantes sur le budget du Service culturel (SEC) et de la Direction (DIR) du DCTN, pour les rubriques concernées:

Montant en francs	Budget 2021 voté	Crédit budgétaire supp.	Budget 2021 modifié
SEC – 36	61 752 028	2 950 000	64 702 028
SEC – 31	7 104 654	200 000	7 304 654
DIR – 36	601 000	350 000	951 000
DIR – 31	1 386 433	400 000	1 786 433

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)

Objet: Mesures de soutien des métiers de la culture et de l'offre culturelle dans le contexte de la crise sanitaire du Covid

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Bourses de recherche	2 000 000	
Subventions aux entreprises culturelles pour des mesures urgentes liées au Covid	1 300 000	
Projets de valorisation du travail d'artistes actives et actifs à Genève	600 000	
Coût total du projet TTC	3 900 000	100%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Services bénéficiaires concernés: SEC et DIR DCTN

CHARGES		Postes en ETP
30 - Charges de personnel		
31 - Dépenses générales	600 000	
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)		
36 - Subventions accordées	3 300 000	
Total des nouvelles charges induites	3 900 000	
REVENUS		
40 - Impôts		
42 - Revenu des biens		
43 - Revenus divers		
45 - Dédommagements de collectivités publiques		
46 - Subventions et allocations		
Total des nouveaux revenus induits	0	
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	-3 900 000	

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
2021	3 900 000	0	3 900 000
Totaux	3 900 000	0	3 900 000

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif des crédits budgétaires supplémentaires pour un montant total de 3 900 000 francs destinés au financement de mesures de soutien des métiers de la culture et de l'offre culturelle dans le contexte de la crise sanitaire du Covid.

Art. 2. – Les charges supplémentaires prévues à l'article premier seront couvertes par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Genève.

Art. 3. – Les charges prévues à l'article premier seront imputées aux comptes budgétaires 2021 sur les rubriques suivantes:

- 2 950 000 francs, Service culturel, cellule de gestion 31060099, groupe de compte 36 Charges de transfert, nouveaux OTP en attente de création;
- 200 000 francs, Service culturel, cellule de gestion 31060099, groupe de compte 31 Biens, services et autres charges d'exploitation;
- 350 000 francs, Direction DCTN, cellule de gestion 30010099, groupe de compte 36 Charges de transfert, nouvel OTP en attente de création;
- 400 000 francs, Direction DCTN, cellule de gestion 30010099, groupe de compte 31 Biens, services et autres charges d'exploitation.

Art. 4. – La présente délibération est munie de la clause d'urgence, conformément à l'article 32 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.